Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215600156-20260127-20260106-DE

République Française
**Commune de Berric**

Département du Morbihan
2026 1 06

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 27/01/2026

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 19 | 13 | 16 |

| Vote |
|---|
| **A l'unanimité** |
| Pour : 16 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Morbihan
Le : 30/01/2026
Et Publication du : 30/01/2026

L'an 2026, le 27 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Berric s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GRIGNON Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 21/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/01/2026.

**Présents** : M. GRIGNON Michel, Maire, Mme MOREL Patricia*, Mme JUBIN Sophie, Mme COUSSEMACQ Mathilde, Mme BRULE Delphine, Mme FRAGNAUD Hélène, Mme LEMOINE Stéphanie, Mme CAREIL Larissa, M. TAVERNIER Jean-Sébastien, M. LE PIRONNEC Gilles, M. LUHERNE Vincent, M. SOUCHET Frédéric, Mme JOSSET Carole

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MEZZOUG Adil à Mme BRULE Delphine, M. DESBAN Jean-François à M. GRIGNON Michel, M. GRIJOL François à Mme JUBIN Sophie, Mme LE MONNIER Solène à Mme MOREL Patricia
Absent(s) : M. DANIELO Philippe, M. TROLEZ Ronan
* N'a pas pris part au vote
**A été nommé(e) secrétaire** : M. TAVERNIER Jean-Sébastien

## 2026-01-06 – Tricycle : reversement de la participation d'Alcome

La conseillère déléguée à l'aménagement et au cadre de vie rappelle que la commune a signé un contrat avec Alcome, organisme national financé par l'industrie du tabac, pour la collecte et le recyclage des mégots sur l'espace public.
Elle précise qu'Alcome verse une participation financière annuelle à la mairie, mais l'ensemble des actions est réalisé par l'association Tricycle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :
- de reverser le montant de la participation d'Alcome à l'association Tricycle.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/01/2026
Le Maire
Michel GRIGNON

MAIRIE DE BERRIC (56 (Morbihan))